LABÉLISATION

2025-2026

Présenté par Yves Douin &
Mathieu Jasinski

00 RAPPELONS NOUS QUE…

01 l’AFTT a lancé son projet de labélisation en 2013

02 Celui-ci répondait à des besoins spécifiques : formation des jeunes, développement du sport féminin et sensibilisation à l’arbitrage

03 En 2022, la Ministre a octroyé une subvention pour la labélisation des cercles sportifs

04 L’enveloppe pour l’ensemble des fédération est fermée (400.000€)

05 Certaines matières sont obligatoires : l’ETHIQUE, la BONNE GOUVERNANCE et la FORMATION DES JEUNES

AFTT

01 FORMATION DES JEUNES

1. FORMATION DES JEUNES

Thèmes	Nombre	Points	Max
Entraineur breveté - MSIN / MSED			25

10 points par entraineur dont le niveau est égal/équivalent à M.S.In. / 20 points par M.S.Ed. ou supérieur

Participation aux compétitions promotionnelles (-12 ans)			10

Entre 1 et 5 participants : 2.5 points | Entre 6 et 9 participants : 5 points | Entre 10 et 19 participants : 7.5 points
Plus de 19 participants : 10 points

Pourcentage de jeunes			5

Il y a 25% d'affiliations jeunes à l'AFTT - 2.5 points si le club a un pourcentage plus grand ou égale à 25% et 5 points si le % est supérieur ou égale à 30%

Total			40

Le label jeune est octroyé si le total des points atteint au minimum 28

02

ETHIQUE

2. ETHIQUE

Thèmes	Valeur	Points	Max
Affichage de la Charte Ethique			10
Le club doit afficher la charte éthique dans le club et envoyer une photo pour prouver son affichage			
Respect de la Charte Ethique			10
Le club ne doit pas faire l'objet d'un problème contraire à l'Ethique sportive (Commission de Discipline)			
Participation à la lutte contre la violence (Trait Rouge)			5
Le club doit participer à l'opération Trait Rouge en identifiant l'AFTT sur les réseaux sociaux aux dates communiquées			
Total			**25**

03

BONNE GOUVERNANCE

3. BONNE GOUVERNANCE

Thèmes	Valeur	Points	Max
Membre diplômé de "Formation dirigeant de club"			15

Le club doit avoir un membre ayant un diplôme de la formation dispensée par l'AISF en tant que "Dirigeant de club" ou un diplôme BAC orientation gestion ou équivalent.
15 points si Prés., Secr. ou Trésorier | 10 points/membre si membre du comité / 5 points/membre si membre du club

Membre en formation de "Formation dirigeant de club"			10

Le club doit avoir un membre qui est inscrit à la formation ou dans un cursus équivalent

Total		15

04

DAMES

4. DAMES

Thèmes	Nombre	Points	Max
Dames qui participent à l'interclubs et/ou aux compétitions individuelles			10

0.5 points par dames qui jouent au minimum 35 matchs (hommes et dames confondus)

Participation à la Coupe provinciale ou de Belgique			2

2 points dès qu'une équipe est inscrite

Participation au Tournoi au Féminin de l'AFTT			2

1 point par joueuse qui participe

Participation aux Championnats Individuels de l'AFTT			2

1 point par joueuse qui participe

Pourcentage de dames			4

Il y a 15% d'affiliations dames à l'AFTT - 2 points si le club a un pourcentage plus grand ou égal à 15% et 4 points si le % est supérieur ou égal à 25%. 4 points si 10/10 à la section dames qui participent à l'interclub.

Dames arbitre, entraineur, dirigeante			6

2 points si une dames est arbitre dans le club, 2 points si une dame entraine dans le club, 2 points si un membre du comité (Présidente, Secrétaire ou Trésorière) est une dame.

Total			20

Le label dame est octroyé si le total des points atteint au minimum 14

05

ARBITRAGE

5. ARBITRAGE

Thèmes	Valeur	Points	Max
Arbitre / Juge-arbitre actif			10
10 points sont attribués lorsqu'un arbitre/juge-arbitre effectue 3 prestations et a signé la charte éthique de l'arbitrage.			
Arbitre diplômé non actif			5
5 points sont attribués lorsqu'un affilié est diplômé mais n'a pas effectué 3 prestations			
Total			**10**

06

DÉVELOPPEMENT DE LA DISCIPLINE

6. DÉVELOPPEMENT DE LA DISCIPLINE

Thèmes	Valeur	Points	Max
Participation à la Coupe provinciale			4
2 points par équipe inscrite			
Organisation d'une compétition officielle			5
5 points pour l'organisation d'une compétition officielle			
Participation aux Championnats Individuels de l'AFTT			4
1 point par joueur inscrit			
Equipes qui participent à l'interclub vétérans			5
2.5 points par équipe inscrite			
Total			15

07

INCLUSION

7. INCLUSION

Thèmes	Valeur	Points	Max
Affiliation à la Ligue Handisport et/ou à la FéMA			10
Total			**10**

07

BONUS

8. BONUS

Thèmes	Valeur	Points	Max
Participation à la journée mondiale du tennis de table	BONUS		3
3 points si une publication sur les réseaux sociaux est réalisée en identifiant l'AFTT.			
Arbitre national ou international actif	BONUS		4
2 points si un arbitre du club est national, 4 points s'il est international.			
Organisation d'un challenge Dandoy Handisport	BONUS		5
Total			10

08 LES PALETTES ET LABELS

75/135	Palette de Bronze
95/135	Palette d'Argent
115/135	Palette d'Or
28/40	Label Jeunes
14/20	Label Dames

ATTENTION : l'obtention d'une palette est conditionnée par 50% des points en JEUNES, ETHIQUE, BONNE GOUVERNANCE !

09

CALENDRIER 2025-2026

Pour le 1 août	Publication du règlement pour la saison en cours
Jusqu'au 31 octobre	Les clubs ouvrent leur labélisation en remplissant le formulaire
Jusqu'au 15 décembre	Les clubs téléchargent leurs informations – Ethique et Bonne gouvernance
Pour le 31 décembre	Les provinces communiquent leurs propres infoormations
Pour le 1 mai	Les responsables provinciaux vérifient les données encodées
Pour le 30 mai	Le bilan financier est réclamé aux clubs

Attention : une fois une échéance dépassée, le processus ne revient pas en arrière.

10

DÉPENSES ADMISES

Liste du matériel non durable admis à la subvention :

- Balles
- Filets - ramasse-balles
- Raquettes débutants
- Matériel didactique - Cerceaux, cônes, paniers, etc.

Autres frais pris en charge :

- Frais de formation des cadres sportifs
- Frais de formation de responsable de club
- Location de l'infrastructure
- Les indemnités (bénévoles ou professionnelles) des cadres sportifs

Documents nécessaires

- Factures détaillées
- Notes de frais

Preuves de paiement

- Extraits de compte
- Attestations de paiement en espèces.

11

DIPLÔMES ACCEPTÉS

Diplômes de l'enseignement supérieur (bachelor ou master)

- Bachelier en comptabilité
- Bachelier en gestion des ressources humaines
- Bachelier en droit
- Bachelier en gestion publique
- Bachelier en gestion des entreprises / gestion PME
- Bachelier en administration des affaires
- Bachelier en sciences administratives et de gestion
- Bachelier en sciences économiques
- Bachelier en sciences politiques – finalité gestion publique ou organisations
- Master en gestion (HEC, écoles de commerce, etc.)
- Master en sciences économiques
- Master en droit (option droit des ASBL ou droit des sociétés)
- Master en administration publique / gestion des organisations publiques

Certificats / formations professionnelles reconnues

- Certificat en gestion de l'asbl / gestion associative (AISF)
- Formation en gestion comptable (type IFAPME, EFP ou FOREM)
- Certificat en management sportif ou en gouvernance du sport
- Diplôme de gestionnaire d'entreprise (IFAPME / CEFA / Promotion sociale)
- Certificat en comptabilité de base (promotion sociale, enseignement pour adultes)
- Formation en gestion budgétaire ou gestion de trésorerie

MERCI

DES QUESTIONS ? N’HÉSITEZ PAS À NOUS CONTACTER…

AFTT